



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 novembre 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

Quatrième session

Bangkok, 4-6 novembre 2015

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	2
II. Compte rendu des travaux.....	3
A. Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique.....	3
B. Mise en œuvre de la résolution 70/5 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable.....	4
C. Rapport sur les activités des institutions régionales.....	9
D. Mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4 et 70/6 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.....	11
E. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement.....	11
F. Questions diverses.....	12
G. Adoption du rapport.....	12
III. Organisation de la session.....	12
A. Ouverture, durée et organisation.....	12
B. Participation.....	12
C. Élection du Bureau.....	13
D. Ordre du jour.....	13
E. Manifestations parallèles.....	14
Annexe Liste des documents.....	15

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité reconnaît son importance en tant que forum de discussion permettant d'examiner les tendances et évolutions mondiales et régionales en matière de commerce et d'investissement et d'identifier les modalités à mettre en œuvre à des fins de coopération, d'intégration et de connectivité à l'échelon régional en vue de la réalisation du développement durable par le commerce et l'investissement.

2. Si le Comité, d'une manière générale, appuie l'idée de la création d'un bureau permanent, il prend note des réserves exprimées par une délégation concernant l'efficacité ainsi que l'éventuelle redondance d'une telle instance par rapport aux structures existantes telles que le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Certains éclaircissements ont été demandés à propos du mandat, notamment concernant l'élection de ses membres ainsi que ses rôles et responsabilités. Le Comité convient que le secrétariat reformulera le mandat du bureau permanent en vue d'un examen futur par les États membres. Le Comité demande qu'à cet effet, des contributions écrites supplémentaires soient fournies au secrétariat par les États membres. Enfin, il a été suggéré que le bureau se concentre sur un ou deux domaines fondamentaux préalablement choisis.

3. Le Comité n'appuie pas l'idée de la convocation de conférences périodiques au niveau ministériel dans le domaine du commerce et de l'investissement et convient que de telles conférences peuvent être organisées, si nécessaire, de façon ponctuelle.

4. Le Comité appelle à poursuivre le renforcement et l'expansion des activités du secrétariat en matière de recherche et d'analyse, de renforcement des capacités et de coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement, en s'attachant en particulier aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ainsi qu'à la promotion de la coopération Sud-Sud.

5. Le Comité encourage une meilleure exploitation des produits de connaissances du secrétariat en matière de commerce et d'investissement par un réseautage constant et l'adoption de nouvelles technologies en vue d'assurer un plus grand rayonnement du secrétariat, y compris au moyen de cours en ligne ouverts à tous et d'autres services de formation en ligne.

6. Le Comité exprime son soutien aux efforts déployés par le secrétariat pour mobiliser le secteur des entreprises par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Réseau des entreprises durables de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises.

7. Le Comité exprime son soutien pour les activités menées par le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable et demande que les activités menées par ces institutions soient élargies de telle sorte qu'elles puissent répondre efficacement aux besoins des pays dans les domaines concernés par leur action.

8. Le Comité félicite le secrétariat pour ses activités dans le domaine de la facilitation du commerce qui touchent à la fois aux négociations relatives à un arrangement régional sur le commerce sans papier transfrontière et au renforcement des capacités en la matière ainsi que dans d'autres domaines de la facilitation du commerce, tels que les systèmes de guichet unique et les procédures douanières, et demande au secrétariat de poursuivre ses activités de renforcement des capacités dans ces domaines et dans d'autres domaines d'intervention en matière de commerce et d'investissement.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Comité était saisi du rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2015: Supporting Participation in Value Chains* (« Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie dans le Pacifique: appuyer la participation aux chaînes de valeur »)¹ et d'une note du secrétariat contenant un résumé du rapport (E/ESCAP/CTI(4)/1). Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté les conclusions du rapport.

10. Les débats du Comité qui ont porté sur le thème du rapport, « La participation de l'Asie et du Pacifique aux chaînes de valeur: le rôle des politiques de commerce et d'investissement », se sont déroulées sous la forme d'une table ronde qui a été animée par la Secrétaire exécutive.

11. Cette table ronde était composée des membres suivants: S. E. Tofail Ahmed, Ministre du commerce (Bangladesh); M. Sarath Amunugama, Ministre des missions spéciales (Sri Lanka); M. Patrick Low, Asia Global Institute, Université de Hong Kong; M. Stanley Kang, Président des Chambres de commerce étrangères conjointes (Thaïlande); M. Raed Safadi, Directeur exécutif du Département du développement économique (Dubai, Émirats arabes unis).

12. Les principales observations et conclusions qui ont résulté de la table ronde étaient les suivantes:

a) Les pays les moins avancés, d'une manière générale, n'étaient pas encore intégrés d'une manière efficace aux chaînes de valeur, ce qui était dû en partie à la persistance d'obstacles à leurs échanges même si quelques-uns d'entre eux, comme le Bangladesh, avaient réussi dans certains domaines du secteur du prêt-à-porter. Il fallait diversifier encore les produits et les marchés d'exportation des pays les moins avancés, mais cet objectif nécessitait le renforcement des capacités. De plus, les partenaires commerciaux des pays les moins avancés, en particulier les pays développés, devait mettre pleinement en œuvre des mesures de facilitation du commerce et accorder un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de ces pays.

b) Le perfectionnement d'une main-d'œuvre motivée et instruite, la création et le développement de marques reconnues ou l'établissement de liens entre la production nationale et des marques mondiales, le développement de la technologie et des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce et la mise en place de liens et d'une connectivité efficaces à l'échelon régional

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.II.F.15.

grâce à la conclusion d'accords de libre-échange et préférentiels pourraient être des moyens importants d'accroître l'intégration des entreprises des pays dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Il a été également constaté que les réformes en matière de politiques doivent faire face au développement de l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, y compris sous la forme de l'harmonisation et du renforcement des capacités pour correspondre aux normes de produit internationales.

c) Cependant, s'il a été reconnu que les accords de commerce préférentiels régionaux, en particulier ceux qu'il est convenu d'appeler « méga-régionaux » tels que l'Accord de partenariat transpacifique et l'Accord régional de partenariat économique intégral, peuvent contribuer au dynamisme et à l'intégration de la région, ils ne constituent pas une panacée en matière de croissance économique et sont souvent conditionnés par des considérations de géopolitique. Si de nombreux accords de cette nature contiennent des dispositions qui peuvent être multilatéralisées, ils peuvent s'avérer intrinsèquement discriminatoires et inefficaces, en contribuant à augmenter le coût des activités liées à l'existence de règles entrant en concurrence et se chevauchant. Il arrive souvent que de tels accords ne parviennent pas à intégrer efficacement les pays les moins avancés et ces accords devraient être plus attentifs à la nécessité d'un renforcement des capacités.

d) Un renforcement du système commercial multilatéral et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que la conclusion rapide du Cycle de Doha pour le développement avec des résultats efficaces en matière de développement ont été considérés comme la meilleure solution, en particulier pour les pays les moins avancés, mais cela nécessite une volonté politique de la part des membres de l'OMC. On a fait également observer que les décisions prises et les accords conclus par les membres de l'OMC devaient être dûment mis en œuvre.

e) Il a été constaté que les services contribuent considérablement à la croissance économique et aux échanges à l'échelon mondial et servent souvent de base aux industries manufacturières et font donc partie des biens. Par conséquent, les pays en développement devraient renforcer la productivité et la compétitivité dans leur secteur des services par la libéralisation des importations et des exportations de services.

f) Il a été remarqué que la collaboration et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont importants pour le développement économique, même si les politiques publiques ont souvent du mal à suivre les développements intervenant dans le secteur privé. À cet égard, un changement d'état d'esprit s'impose pour le secteur public qui doit œuvrer dans le sens d'une ouverture et d'une concurrence accrues. Les gouvernements devraient aussi contribuer au développement du commerce en ligne et appuyer la création d'entreprises et l'innovation.

B. Mise en œuvre de la résolution 70/5 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable (point 5 de l'ordre du jour)

13. Le Comité était saisi des documents ci-après: Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement (E/ESCAP/CTI(4)/2); Strategic direction and functioning of the Committee on

Trade and Investment (E/ESCAP/CTI(4)/INF/4), document précédemment diffusé sous la cote E/ESCAP/CTI(3)/7/Rev.1; et Examen de la possibilité et de l'opportunité de convoquer une conférence Asie-Pacifique périodique au niveau ministériel dans le domaine du commerce et de l'investissement (E/ESCAP/CTI(4)/3).

14. Après une introduction du directeur de la Division du commerce et de l'investissement, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Bhoutan, Fédération de Russie, Inde, Japon, Pakistan et République de Corée.

15. Le Comité a reconnu qu'il jouait un rôle important en facilitant la discussion sur les tendances et l'évolution mondiales et régionales émergentes dans le domaine du commerce et de l'investissement et en définissant les modalités de la coopération, de l'intégration et de la connectivité régionales pour parvenir au développement durable par le commerce et l'investissement. Les membres du Comité se sont déclarés favorable à un régime du commerce et de l'investissement ouvert et robuste et à l'élimination des obstacles entravant le commerce.

16. Il a été informé des vastes réformes et mesures de politique générale mises en œuvre dans des pays comme le Bhoutan, l'Inde et le Pakistan pour promouvoir le commerce et l'investissement ainsi que la coopération régionale dans ce domaine en vue de parvenir au développement durable.

17. Il a soutenu la mise en œuvre des recommandations du secrétariat pour renforcer progressivement l'orientation stratégique et le fonctionnement du Comité, notamment la création d'un bureau permanent. À cet égard, la délégation de la Fédération de Russie a proposé que l'élection d'un bureau permanent ait lieu en fin plutôt qu'en début de session du Comité, que ce bureau concentre ses efforts sur deux domaines d'activité essentiels au maximum aux fins de discussions intergouvernementales et qu'il rende compte de ses activités en premier lieu au Comité.

18. La délégation de l'Inde a préconisé la formulation d'un programme de travail spécifique pour le bureau, notamment l'élaboration d'un plan d'action visant à créer des synergies entre les accords régionaux relatifs au commerce et à l'investissement. Elle a en outre proposé que le Comité fixe des objectifs et établisse des plans d'action concrets pour des accords régionaux à long terme sur certains sujets ayant trait au commerce et à l'investissement et qu'il étudie des modalités pour la mobilisation des ressources, en particulier pour la facilitation du commerce, dans le cadre de l'orientation stratégique du bureau.

19. La délégation du Japon a exprimé des réserves quant à la création d'un bureau permanent, celui-ci risquant de se révéler encombrant, en rajoutant un niveau de communication. Elle a également demandé dans quelle mesure on ne pourrait pas se contenter des structures existantes telles que le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. On ne voyait pas non plus clairement, à son avis, quel rôle le bureau jouerait au niveau décisionnel entre les sessions, ni ce que seraient les incidences financières de sa création. À cet égard, elle a demandé que le mandat du bureau soit plus détaillé.

20. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions sur le bureau permanent. Le secrétariat reformulerait le mandat dudit bureau pour en rediscuter avec les États membres, et il a demandé à ces derniers de faire des propositions dans ce sens.

21. La délégation de la Fédération de Russie a apporté son soutien à l'orientation stratégique définie par le secrétariat, sauf en ce qui concernait la promotion du commerce et de l'investissement dans les biens et services à faible teneur en carbone. Elle a estimé qu'en en faisant un domaine d'action prioritaire des activités du Comité, on risquait de favoriser la discrimination dans le commerce et l'investissement par l'imposition de mesures restrictives sur le commerce.

22. Elle a également informé le Comité de son soutien en faveur de l'intégration régionale et rappelé les efforts qu'elle avait consentis pour renforcer la coopération et l'intégration dans le domaine du commerce et de l'investissement entre la Sibérie et la région de l'Extrême Orient de la Fédération et le reste de la région de l'Asie et du Pacifique.

23. Elle a appelé au renforcement de l'OMC et exprimé son opposition aux mesures de protection et aux sanctions commerciales injustifiées imposées à des fins politiques.

24. Elle a également prôné une réduction des coûts du commerce intrarégional et exprimé son soutien en faveur de l'action du secrétariat à cet égard. Dans ce contexte, elle a informé le Comité du succès de l'Union économique eurasiennne dans l'approfondissement de la coopération économique entre ses États membres et le renforcement mutuellement avantageux des courants commerciaux et de transit.

25. La délégation du Bangladesh a demandé que l'on accorde plus d'attention aux questions d'égalité entre les sexes et prié le Comité de se pencher également sur les questions relatives à l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre dans le contexte de la coopération en matière de commerce et d'investissement.

26. Le Comité n'a pas été favorable à la convocation de conférences ministérielles périodiques dans le domaine du commerce et de l'investissement et reconnu que de telles conférences pouvaient être organisées à titre exceptionnel, en fonction des circonstances.

27. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CTI(4)/4 intitulé: Aperçu des activités et initiatives du secrétariat en faveur de la coopération régionale, de la recherche et de l'analyse, et du renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, y compris certaines questions portées à l'attention du Comité.

28. Après une introduction du directeur de la Division du commerce et de l'investissement et des exposés sur les différents domaines d'activité, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Népal, Philippines, République de Corée, Thaïlande et Vietnam.

29. Le Comité a exprimé sa gratitude au secrétariat pour son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la facilitation du commerce. À cet égard, la délégation du Japon a exprimé son appréciation pour les activités de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises de la sous-région Bassin du Mékong en vue de les intégrer aux chaînes de valeur mondiales dans le cadre d'un projet financé par le Japon et pour l'appui en faveur de la publication du Myanmar Business Survey. Elle a souhaité que le secrétariat poursuive ses activités dans le cadre du Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique et du Réseau CESAP des entreprises durables de la CESAP. Elle a également promis le soutien du Japon en faveur de la recherche ainsi que des contributions de fond de ce pays aux activités du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement.

30. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré soutenir les initiatives de coopération régionale du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement, en particulier dans celui de la facilitation du commerce, et félicité le secrétariat d'avoir convoqué avec succès la réunion intergouvernementale et des groupes de travail sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière dématérialisé en Asie et dans le Pacifique.

31. La délégation de l'Inde a prié le secrétariat d'élargir ses activités de renforcement des capacités des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, en particulier pour les négociations commerciales et la facilitation du commerce. Elle a déclaré que l'assistance technique en matière de facilitation du commerce ne devait pas négliger la question de la mobilisation des ressources pour accélérer les réformes de facilitation du commerce dans les pays peu argentés. Elle a en outre proposé au secrétariat de renforcer ses activités de recherche et d'analyse sur les aspects du commerce lié au développement tels que les modalités de transfert de technologie et les mécanismes relevant de la Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC qui affirme le droit des pays en développement à faire usage dans leur intégralité des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui ménagent des flexibilités dans la protection de la santé publique et, en particulier, promeuvent l'accès de tous aux médicaments à des coûts modiques. Elle a prié le secrétariat de faire davantage pour recenser les restrictions et distorsions commerciales, notamment les subventions à l'exportation, dans le commerce des produits agricoles.

32. La délégation de l'Indonésie a remercié le secrétariat pour son exposé sur les activités qu'il avait entreprises et qui avaient des effets pratiques sur le terrain. Elle lui a demandé de jouer un plus grand rôle dans le renforcement des capacités et la vulgarisation dans le domaine du commerce et de l'investissement, en privilégiant en particulier le renforcement de la coopération Sud-Sud dans ce domaine, de préférence en utilisant les mécanismes existants. Elle a appelé à la collaboration entre l'Indonésie et la CESAP dans le renforcement des capacités dans le domaine du commerce de l'investissement et soutenu la poursuite des activités de développement de la coopération Sud-Sud en recourant aux mécanismes régionaux existants.

33. La délégation du Népal a fait l'éloge des produits de connaissance réalisés par le secrétariat et a recommandé une plus grande intégration de ces produits dans les différents domaines du sous-programme. Elle a préconisé l'exploitation de ces produits grâce à un système permanent de réseautage et l'utilisation des nouvelles technologies pour accroître la portée de l'action du secrétariat. Des cours en ligne de large portée et largement accessibles et d'autres matériels de formation en ligne permettraient de diffuser plus largement les connaissances et le savoir-faire du secrétariat. Le secrétariat a fait savoir à ce sujet qu'un plate-forme en ligne était en cours d'aménagement en vue de diffuser les produits de formation et de connaissance de la CESAP à un plus large public, mais qu'il y avait toujours place pour des stages de formation conçus pour répondre à des demandes précises de pays particuliers.

34. La délégation bangladaise a demandé qu'il soit procédé à une analyse par pays plus poussée des concessions existantes sur les produits d'exportation. Elle a également demandé que soit aussi établie une carte multinationale de travail ou carte de main d'œuvre, qui faciliterait, notamment pour les pays les moins avancés, la circulation des travailleurs dans la région. La délégation thaïlandaise a fait valoir à ce sujet qu'il faudrait alors accorder toute l'attention voulue aux problèmes de sécurité.

35. La délégation des Philippines a exprimé sa satisfaction pour le Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique et a demandé que soient intensifiées les recherches sur les modalités de fonctionnement de l'investissement étranger direct dans la région. Elle a suggéré en particulier que le secrétariat étudie les moyens par lesquels les ressources des pays riches possédant d'importantes réserves de liquidités pourraient être efficacement transférées aux pays financièrement démunis. Elle a demandé en outre une analyse des possibilités économiques de valorisation dans le cadre des chaînes de valeurs mondiales.

36. La délégation de la République de Corée a partagé l'avis selon lequel l'Accord commercial Asie-Pacifique constituait, sans entraves géopolitiques, un mécanisme complémentaire d'intégration régionale, en particulier pour les pays marginalisés, par l'intermédiaire des chaînes de valeur. Elle a reconnu également l'important travail accompli par le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et les transports sans papier en Asie et dans le Pacifique et a préconisé un nouveau renforcement de son action de développement des capacités.

37. La délégation chinoise a fait l'éloge des travaux du secrétariat en matière de facilitation du commerce et d'investissement. Elle a noté que ces travaux présentaient pour elle une importance capitale et s'est déclaré favorable au renforcement de la coopération dans ce domaine. Elle s'est informée des liens entre l'Accord commercial Asie-Pacifique d'une part et, d'autre part, l'accord de partenariat transpacifique et l'accord régional de partenariat économique intégral. Le secrétariat a indiqué à ce sujet que l'Accord commercial Asie-Pacifique était ouvert à tous, comportait des procédures d'adhésion et des règles d'origine relativement simples et représentait l'un des mécanismes d'intégration régionale. Les détails concernant l'Accord de partenariat transpacifique n'étant pas encore dans le domaine public et l'accord régional de partenariat économique intégral étant en cours de négociation, il serait prématuré de donner à ce stade une analyse détaillée des liens entre ces trois accords.

38. La délégation du Viet Nam a exprimé sa satisfaction pour le Rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique et a demandé qu'on analyse les raisons à l'origine des tendances à accroître les obstacles sanitaires, phytosanitaires et techniques au commerce et que l'on précise les attentes pour les cinq années à venir.

39. La délégation la République islamique d'Iran a demandé plus de détails sur les travaux du secrétariat en matière d'investissement. Le secrétariat a répondu qu'il avait organisé le Réseau Asie-Pacifique sur l'IED à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et qu'un cours de formation complet sur la promotion et la facilitation de l'IED pour le développement durable serait mis en ligne dès son achèvement et mis à la disposition des pays qui feraient une demande d'assistance au secrétariat dans ce domaine. Le secrétariat a également informé le Comité de la nécessité de mobiliser des ressources dans le domaine de l'investissement.

40. La délégation cambodgienne a demandé que le Réseau Asie-Pacifique d'IED et le secrétariat fassent une plus large place à la participation des pays les moins avancés dans les nouveaux accords internationaux d'investissement, y compris les chapitres consacrés à l'investissement dans les accords commerciaux ouverts et préférentiels.

41. Le Comité était saisi du document intitulé: « Participation du secteur des entreprises: activités actuelles et orientation future du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, du Réseau des entreprises durables et du Forum Asie-Pacifique des entreprises » (E/ESCAP/CTI(4)/5); il était saisi également d'un document intitulé « Outcome document of the Asia-Pacific Business Forum 2014 » (E/ESCAP/CTI(4)/INF/5).

42. Suite à la présentation de la question par le secrétariat et à un exposé d'un membre du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, une déclaration a été faite par la délégation japonaise.

43. Le Comité s'est déclaré favorable à l'action entreprise par le secrétariat pour obtenir la participation du secteur des entreprises par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, du Réseau des entreprises durables et du Forum Asie-Pacifique des entreprises. Dans ce contexte, la délégation japonaise a fait savoir que son pays contribuerait aux travaux de ces organes. Elle a aussi appuyé la proposition du secrétariat tendant à ce que le Conseil consultatif des entreprises présente ses activités au Comité au cours de ses sessions.

C. Rapport sur les activités des institutions régionales (point 6 de l'ordre du jour)

44. Le Comité était saisi du « Rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie » (E/ESCAP/CTI(4)/6). Le document a été présenté par le coordonnateur du Centre pour la science, la technologie et l'innovation.

45. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après: Bangladesh, Inde, Mongolie et Philippines.

46. Le Comité a noté que l'IED représentait une importante modalité pour le transfert de technologie dans la mesure où le pays bénéficiaire possédait un système adéquat de réglementation de la propriété intellectuelle et la capacité voulue pour bien absorber les technologies transférées.

47. La délégation indienne a estimé que les pays les moins avancés auraient intérêt à dresser des plans stratégiques à l'échelon national en matière de science et de technologie et à adopter des technologies peu coûteuses pour parvenir à un développement durable. Elle a préconisé une expansion des travaux du Centre dans le contexte de la réalisation des objectifs du développement durable et a annoncé que son pays continuerait à apporter son appui au Centre. Elle a exprimé l'espoir que les ressources du Centre pourraient être accrues grâce à la contribution d'autres pays et à un financement qui lui permettrait d'élargir son programme de travail.

48. La délégation mongole a relevé que l'IED constituait un important levier économique et a indiqué que le transfert de technologie recevait une place importante dans la politique de son pays. Elle a demandé des précisions sur la façon dont on pouvait obtenir une assistance en ce domaine et a été informée que le Centre pouvait apporter une telle assistance.

49. La délégation bangladaise a noté que souvent des technologies malsaines, par exemple les pesticides, avaient été transférées aux pays les moins avancés, et elle a prié le secrétariat de mettre au point des systèmes plus durables pour la gestion et le contrôle des parasites et la préservation des fruits et légumes. La délégation bangladaise a également demandé au secrétariat d'étudier les moyens par lesquels les pays les moins avancés pourraient avoir plus facilement accès à des semences de haute qualité.

50. La délégation des Philippines a demandé des précisions sur les travaux du secrétariat en matière d'énergie renouvelable et sur la façon dont son pays pourrait bénéficier d'un transfert de technologie dans ce domaine. Le représentant du Centre a indiqué que son organisation avait déjà apporté une aide aux Philippines et qu'une assistance complémentaire pouvait être demandée.

51. Le Comité était saisi du « Rapport sur les activités du Centre pour la mécanisation agricole durable » (E/ESCAP/CTI(4)/4). Ce document a été présenté par le Directeur du Centre en liaison vidéo.

52. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après: Bangladesh, Chine et Philippines.

53. La délégation chinoise a relevé l'importance d'une mécanisation agricole durable pour améliorer la productivité alimentaire et faire face aux effets des changements climatiques. En sa qualité de pays hôte, elle a exprimé sa satisfaction et son plein appui pour les activités du Centre. Elle comptait que le Centre deviendrait plus robuste et plus viable financièrement au cours de l'année, ce qui lui permettrait de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés récemment.

54. La délégation des Philippines a informé le Comité des mesures prises par son pays pour promouvoir l'agriculture et la pisciculture durables et a souligné l'importance de la mécanisation pour la modernisation agricole ainsi que la nécessité de veiller à la performance et à la sécurité du matériel agricole.

55. La délégation du Bangladesh a reconnu la contribution de la mécanisation agricole pour réduire la faim, mais a fait observer qu'il était nécessaire de réduire les coûts et de prévoir des modalités de mécanisation qui tiennent compte des effets des changements climatiques. Elle a demandé l'assistance du Centre à cet égard.

D. Mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4 et 70/6 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session (point 7 de l'ordre du jour)

56. Le Comité était saisi des documents suivants: « Mise en œuvre des résolutions 68/3 et 70/6 de la Commission » (E/ESCAP/CTI(4)/8); « Mise en œuvre de la résolution 70/1 de la Commission » (E/ESCAP/CTI(4)/9); et « Mise en œuvre de la résolution 70/4 de la Commission » (E/ESCAP/CTI(4)/10).

57. Après une introduction assurée par le secrétariat, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Chine, Fédération de Russie et République de Corée.

58. Le Comité a noté avec satisfaction l'assistance financière fournie par la République de Corée, notamment le fonds d'affectation spéciale qu'elle a créé en 2013 dans le but de soutenir la facilitation du commerce, y compris la mise en œuvre de la résolution 68/3 et les activités du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en application de la résolution 70/6, et a salué son engagement à poursuivre son assistance financière dans ce domaine.

59. Le Comité a salué le secrétariat pour ses activités dans le domaine de la facilitation du commerce, qui couvrent à la fois les négociations sur un arrangement régional dans le domaine du commerce transfrontière sans papier ainsi que le renforcement des capacités dans ce domaine et d'autres domaines de la facilitation du commerce. À cet égard, la délégation chinoise a noté l'importance du renforcement des capacités, qui soutient en parallèle d'autres domaines de travail tels que les travaux réalisés dans le domaine législatif.

60. Le Comité a pris note de la création du Groupe de travail sur la formation d'un marché intégré en Asie et dans le Pacifique en application de la résolution 70/1 et des progrès accomplis par ce Groupe de travail sous la présidence du Népal. Le Groupe de travail rendra compte à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

61. Le Comité a été informé du fait que, outre le Centre pour la mécanisation agricole durable, d'autres institutions régionales et divisions de la CESAP participaient à la mise en œuvre de la résolution 70/4.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement (point 8 de l'ordre du jour)

62. Après une introduction du Directeur de la Division du commerce et de l'investissement et une présentation du Directeur de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la CESAP, le Comité a délibéré sur les travaux futurs du secrétariat dans le domaine du commerce et l'investissement pour la

planification du cadre stratégique du sous-programme pour la période biennale 2018-2019.

63. Le Comité a été informé que, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, la science, la technologie et l'innovation seraient incorporées au sous-programme 2 sur le commerce et l'investissement, tandis que les travaux du Centre pour la mécanisation agricole durable seraient incorporés au sous-programme 4 sur l'environnement et le développement.

64. La délégation indienne a demandé qu'au cours de la période 2018-2019, le sous-programme 2 soit axé sur le renforcement de la recherche et de l'analyse concernant les aspects du commerce relatifs au développement, tels que les modalités en matière de transfert de technologie, ainsi que les mécanismes prévus par la Déclaration de Doha relative à l'Accord sur les ADPIC et la santé publique qui affirment le droit des pays en développement de se prévaloir pleinement des dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui touchent aux flexibilités en faveur de la protection de la santé publique, et en particulier, de l'accès pour tous à des médicaments à un coût abordable; ainsi que la définition des restrictions et distorsions des échanges, y compris les subventions à l'exportation, dans le commerce agricole. La délégation a en outre demandé que les besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral fassent l'objet d'une attention particulière.

F. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

65. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

G. Adoption du rapport (point 10 de l'ordre du jour)

66. Le Comité a adopté le rapport sur sa quatrième session le 6 novembre 2015.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

67. Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa quatrième session à Bangkok du 4 au 6 novembre 2015.

68. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue.

69. M^{me} Apiradi Tantraporn, Ministre thaïlandaise du commerce, a prononcé l'allocution d'ouverture.

70. La Secrétaire exécutive de la CESAP a officiellement présenté le rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique.

B. Participation

71. Les représentants des membres ci-après de la CESAP ont participé à la session: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Pakistan,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Vanuatu et Viet Nam. Les représentants du membre associé suivant étaient également présents: Macao (Chine).

72. Les États suivants étaient également représentés: Allemagne, Égypte, République tchèque et Suisse. Les institutions spécialisées ci-après et organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont également participé à la session: Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique et Union européenne.

73. Au total, cinq experts et 42 observateurs ont également participé à la session².

C. Élection du Bureau

74. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président: M. Sorasak Pan (Cambodge)

Vice-présidente: M. Swarnim Wagle (Népal)

Rapporteur: M. Sereeter Javkhlanbaatar (Mongolie)

D. Ordre du jour

75. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Examen des tendances et évolutions récentes;
 - b) Participation des pays de l'Asie et du Pacifique aux chaînes de valeur: rôle des politiques du commerce et de l'investissement.
5. Mise en œuvre de la résolution 70/5 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable:
 - a) Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement;
 - b) Examen du mandat du bureau permanent du Comité;
 - c) Examen de la possibilité et de l'opportunité de convoquer une conférence Asie-Pacifique périodique au

² Voir E/ESCAP/CTI(4)/INF/2.

- niveau ministériel dans le domaine du commerce et de l'investissement;
 - d) Coopération régionale, recherche et analyse, et initiatives de renforcement des capacités en réponse aux demandes formulées dans la résolution;
 - e) Participation du secteur des entreprises.
6. Rapports sur les activités des institutions régionales:
 - a) Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie;
 - b) Centre pour la mécanisation agricole durable.
 7. Mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4 et 70/6 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
 8. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

76. Les manifestations suivantes ont été organisées en séquence avec la quatrième session du Comité en tant que manifestations préliminaires ou parallèles dans le cadre de la quatrième Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique: dixième session du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et première réunion du Réseau des entreprises durables de la CESAP (1^{er} novembre 2015); douzième Forum Asie-Pacifique des entreprises 2015 (2-3 novembre 2015); cinquième réunion du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct (2 novembre 2015); Atelier régional sur l'exploitation de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable (2 novembre 2015); Réunion d'experts sur les politiques commerciales à l'appui du développement durable (3-4 novembre 2015); Atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (4 novembre 2015); Deuxième réunion des groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (5 au 6 novembre 2015); Atelier conjoint de l'Institut de la Banque asiatique de développement et de la CESAP sur la recherche, les outils et les données pour la prise de décisions de politique commerciale sur la base de données factuelles (5-6 novembre 2015).

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CTI(4)/1	Résumé du rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique	4 a) et b)
E/ESCAP/CTI(4)/2	Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement	5 a) et b)
E/ESCAP/CTI(4)/3	Possibilité et opportunité de convoquer une conférence Asie-Pacifique périodique au niveau ministériel sur le commerce et l'investissement	5 c)
E/ESCAP/CTI(4)/4	Aperçu des activités et initiatives du secrétariat en faveur de la coopération régionale, de la recherche et de l'analyse, et du renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, y compris certaines questions portées à l'attention du Comité	5 d)
E/ESCAP/CTI(4)/5	Participation du secteur des entreprises: activités actuelles et orientation future du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, du Réseau des entreprises durables et du Forum Asie-Pacifique des entreprises	5 e)
E/ESCAP/CTI(4)/6	Rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	6 a)
E/ESCAP/CTI(4)/7	Rapport sur les activités du Centre pour la mécanisation agricole durable	6 b)
E/ESCAP/CTI(4)/8	Mise en œuvre des résolutions 68/3 et 70/6 de la Commission	7
E/ESCAP/CTI(4)/9	Mise en œuvre de la résolution 70/1 de la Commission	7
E/ESCAP/CTI(4)/10	Mise en œuvre de la résolution 70/4 de la Commission	7
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CTI(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CTI(4)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CTI(4)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/CTI(4)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CTI(4)/INF/3 (en anglais seulement)	Tentative programme	1
E/ESCAP/CTI(4)/INF/4 (en anglais seulement)	Strategic direction and functioning of the Committee on Trade and Investment	5 a) et b)
E/ESCAP/CTI(4)/INF/5 (en anglais seulement)	Outcome document of the Asia-Pacific Business Forum 2014	5 e)
